

**ANNEXE 3 - DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION
PERMANENTE DU 13 juillet 2021**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSEES
MULHOUSE SUD ALSACE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE
SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
Mulhouse	<p>Association Musées Mulhouse sud Alsace Aide au fonctionnement et aux activités culturelles en 2021</p> <p><u>Budget prévisionnel</u> : 717 000 €, investissement compris <u>Cofinancement</u> : Subvention M2A : 217 000 € Subvention (Région) : 23 500 € Subvention (DRAC) : 36 955 € Fonds propres : 424 545 € (59,21 %)</p> <p><u>Imputation budgétaire</u> : P1810009T01-65-65748-312-38</p>		forfait	15 000 €
TOTAL DE SUBVENTION ACCORDÉE				15 000 €

Modalités de versement :

Conformément à la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 et par dérogation au règlement budgétaire et financier, les subventions de fonctionnement seront versées en une seule fois, à l'issue de la signature d'une convention entre la CeA et le partenaire pour celles supérieures à 23 000 euros, ou dès l'entrée en vigueur de la décision d'octroi pour les autres.

Le versement de la subvention engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action soutenue, conformément aux orientations et principes du plan de rebond durable et solidaire.